

COMMUNE DE PANCHERACCIA (20251)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
ETUDE DE ME SYLVIE MICHELI NOTAIRE A PRUNELLI DI FIUMORBO (20243)
ZI Migliacciaru
Tel : 04.95.56.53.00 – Fax : 04.95.56.20.99

Date de l'acte : 30/08/2022

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, au profit de :

Mr Louis **AGOSTI**, époux de Mme Adorna **QUERCIOLO**, demeurant à PANCHERACCIA (20251) Pedicetro. Né à PANCHERACCIA (20251) le 15/07/1911.

Décédé à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) le 2/09/2001.

Portant sur le bien suivant :

A PANCHERACCIA (20251),

Une propriété rurale sur laquelle est édifiée une ancienne bâtisse.

Cadastrée lieudit PIEDI CEDRO, S° C, N° s :

- 96 pour 7ha 18a 50ca.
- 97 pour 0ha 24a 20ca.
- 98 pour 0ha 00a 30ca.
- 99 pour 3ha 59a 50ca.
- 100 pour 0ha 36a 20ca.
- 460 pour 0ha 04a 15ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire »

« il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI

Mail de l'étude : grimaldi.micheli@notaires.fr